



Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240904-040924_DELIB01-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 56

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Absents excusés : 06

Procurations : 06

Absents : 00

Nombre de suffrages

exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 04 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quatre septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Étaient présents :

M. ADAM Pascal, Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, Mme JABEL LAFOU Samia, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, M. SAHLI Sadreddine, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s) :

M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. ADAM Pascal, M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. COLLET Eric, M. WALLERAND Jérémy donne pouvoir à Mme DEMORTIER Léa, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, M. LIENARD Matthieu donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme DEHON Ingrid donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie

Étai(ent) excusé(s) :

Mme DEHON Ingrid, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. LIENARD Matthieu, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ADAM Pascal

Date de convocation

28 août 2024

OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CDG 59 pour une mission relative au système d'information

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Depuis 2018, la collectivité est accompagnée par le service CRE@TIC du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord dans le cadre d'une convention dite de mise à disposition d'un agent du CDG 59 pour une mission relative au système d'information. C'est via cette convention que l'outil IPARAPHEUR (parapheur électronique) a pu être déployé, avec une assistance technique et fonctionnelle des agents du CDG 59, en cas de besoin.

Acte rendu exécutoire
après télétransmission
en Préfecture le :

16 SEP. 2024

Affichage le :

16 SEP. 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Par délibération du 15 Juin 2021, le conseil municipal a accepté le renouvellement de ladite convention pour continuer à bénéficier du service d'assistance.

La convention en cours d'une durée de 3 ans arrivant prochainement à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler, sachant que le barème d'intervention du technicien fixé à 50 € de l'heure reste identique (temps et coûts de déplacements compris).

Après délibérations,
à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix)
le **Conseil Municipal**

.../...

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240904-040924_DELIB01-DE



APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du CDG 59 pour une mission relative au système d'information et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Secrétaire de séance

Pascal ADAM



Pour extrait certifié conforme.

Fait à CRESPIN, le 04 septembre 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL